Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 43 (2006)
Heft: 1692

Artikel: La démocratie de la souris
Autor: Danesi, Marco
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1009038

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Domaine Public
domainepublic.ch

La démocratie de la souris

Le vote électronique séduit le Conseil fédéral. Or, en dépit de l'efficacité et du confort promis, il ne garantit pas encore la sécurité et les contrôles nécessaires.

La landsgemeinde bascule dans l'anonymat électronique. La place du village se vide alors que les écrans ronronnent. Du corps à corps frôlant la promiscuité, on passe à la solitude en ligne la souris à la main. Le mouvement semble irrésistible, en passant par l'isoloir du bureau de vote, puis le scrutin par correspondance jusqu'au suffrage exprimé à coups de sms - comme à Bühlach (ZH) lors d'une consultation communale en octobre 2005 - la démocratie cherche son salut dans le confort et l'immédiateté de la participation du citoyen aux affaires publiques. La Confédération y voit son avenir. Elle est prête à dépenser quelques millions, à modifier la Constitution et à convaincre cantons et communes à soutenir son effort.

La première élection en ligne à grande échelle se déroule en Arizona aux Etats-Unis lors des primaires qui doivent désigner le concurrent démocrate aux présidentielles de 2000. L'informatisation des bureaux de vote - au lieu de remplir un bulletin, on tapote ses préférences sur un ordinateur - développé tambour battant en Belgique, au Canada, au Brésil et au Pays-Bas - prend un coup de vieux. La Suisse, plutôt réactive et bien équipée - neuf foyers sur dix possèdent un PC et 70% jouissent d'une connexion Internet - lance des essais pilotes à Genève, Zurich et Neuchâtel sur les traces des expériences nord-américaines. La nouveauté comble administration et votants. De plus, les abstentionnistes se rappellent des droits et devoirs civiques oubliés et les jeunes découvrent la citoyenneté mobile.

Or l'avancée technologique et ses conséquences sur les pratiques établies déclenchent le débat entre partisans et opposants du vote électronique. D'un côté on vante des résultats en temps réel, des économies financières et logistiques - pas de papier, moins de personnel pour le dépouillement, etc. - ainsi que des taux de participation en hausse, dopé par la possibilité de se prononcer en toute liberté n'importe où et n'importe quand. Car il faut bien s'adapter au monde contemporain dominé par les réseaux, l'ubiquité et la circulation instantanée des informations, où l'opinion suit des voies transversales, se détournant des relais traditionnels.

(md) Suite de l'article à la page 5

Sommaire

La loi définit le mandat de la Banque cantonale vaudoise malgré les réticences de sa direction.
page 2

La volonté du peuple et du parlement doit se conformer au droit en vigueur.
page 3

Le patronat sape la protection du travail des jeunes contre son propre intérêt.
page 4

L'UDC conteste la participation financière de la Suisse à la protection des frontières de l'Union européenne.
page 5

Les secteurs productifs traditionnels créent toujours des entreprises.
page 6

Euthanasie

Le droit pénal admet déjà l'assistance au suicide.
Les problèmes éthiques tout comme la diversité des situations implique que les médecins traitants disposent d'une marge d'appréciation que n'autoriseraient pas des solutions contraignantes.

Edito page 3

JAA 1002 Lausanne
Annoncer les rectifications d'adresses

9 juin 2006
Domaine Public nº 1692
Depuis quarante-deux ans,
un regard différent sur l'actualité

L'inépuisable fonds de commerce des antieuropéens

L'UDC conteste la participation financière de la Suisse à la protection des frontières extérieures de Schengen. Toute évolution de l'Europe permettra à la droite nationaliste de poursuivre son harcèlement protestataire.

Les embarcations de fortune surchargées d'Africains accostent aux îles espagnoles des Canaries. Ces images choc nous rappellent, une fois de plus, la force d'attraction que la riche Europe exerce sur la misère africaine. En première ligne, l'Espagne demande l'aide des autres pays européens pour contenir ce flot humain du sud vers le nord. Cette assistance communautaire est la logique même des accords de Schengen qui renforcent les frontières extérieures pour supprimer les barrières internes. Une aide analogue devra être accordée à la Pologne et aux autres pays aux marches de l'Europe chargés de contrôler le flux en provenance de l'est. La Suisse est directement concernée. Bon nombre des migrants illégaux se retrouveront un jour chez nous. La large majorité des demandeurs d'asile qui débarquent à Vallorbe proviennent d'Afrique de l'Ouest ou des pays de l'ex bloc soviétique, via l'Union européenne. Sans parler des clandestins dont, par définition, on ne sait rien. En refusant de participer financièrement à l'effort collectif de contrôle de l'immigration, la Suisse serait assimilable au convive grippe-sou qui, distraitement, regarde ailleurs au moment de payer l'addition.

L'accent sur les coûts

Par la signature et la ratification des accords de Schengen, la Suisse s'est engagée à reprendre la totalité de l'acquis communautaire et à discuter du futur développement de cet acquis. Dans son message, le Conseil fédéral mentionnait, entre autres, la création future d'une Agence européenne des frontières. Aujourd'hui, parce que la pression migratoire se fait plus forte, les projets de renforcement de la coopération se multiplient. Depuis octobre 2004, date de la signature des accords de Schengen, Bruxelles a notifié à Berne pas moins de quinze modifications envisagées. La Suisse a voulu éviter tout transfert formel de souveraineté. Au terme de l'accord passé avec Bruxelles, elle pourra accepter les nouveautés proposées, ou alors les refuser et quitter l'espace Schengen. Ce mécanisme, juridiquement impeccable, s'applique à tous les accords bilatéraux. Il donne aux antieuropéens un stock de munitions pratiquement inépuisable. Quelques millions de dépenses supplémentaires, pour financer la protection des frontières extérieures, permettent de relancer le débat sur le coût de l'Europe, sans mentionner, bien sûr, les bénéfices que la Suisse en retirera. La polémique arrive d'ailleurs à point nommé, au moment où débute la récolte des signatures sur le milliard pour l'aide au développement des nouveaux membres de l'Union. Des modifications, même mineures, de la législation intérieure pour s'adapter à l'Europe pourront pareillement être menacées de référendum, sans parler de l'extension des accords à la Bulgarie, la Roumanie et autres Monténégro.

La voie des bilatérales est considérée comme la solution idéale pour la majorité politique. Elle pourrait bientôt prendre l'allure d'un interminable calvaire. *at*

Suite de la première page

Vote électronique

Même si, en arrière-plan, couve toujours la tentation de court-circuiter les institutions pour instaurer un lien direct, manipulable à souhait, avec le peuple. A l'image de Newt Gringrich, speaker républicain au Congrès USA, qui envisageait en 1995 la suppression pure et simple du parlement au nom d'une nation à haut débit.

De l'autre, on craint la profanation du rite – l'isoloir laisse la place aux bits triviaux du computer – avec des risques de pression, coercition sinon de fraude, loin de l'œil vigilant des scrutateurs. La transmission sécurisée des suffrages multiplie les codes et les barrières, sans véritablement garantir la protection des données. Selon les experts, la biométrie, tant décriée pour les passeports, ferait l'affaire, au prix cependant d'un fichage généralisé de la population, avec le risque de dérives que l'on a connues par le passé. Mais, plus important encore, le vote électronique échappe au contrôle démocratique. La procédure de traitement des voix reste inaccessible. Les logiciels tournent, des techniciens veillent, mais les citoyens n'ont plus de prise sur le dépouillement. Seuls des programmes «open source» - dont les règles de fonctionnement sont disponibles et modifiables - pourraient combler cette lacune.

Cependant, les disputes sur la méthode manquent l'essentiel: ce qui détermine le oui ou le non dans les urnes, les raisons du choix d'un candidat aux dépens de ses adversaires, et plus généralement, ce qui rapproche ou éloigne les gens du domaine public. La démocratie de la souris aurait tort de se confiner au suffrage sans considérer la prolifération des occasions d'échange et de discussion entre les acteurs de la vie politique et les citoyens. Blogs, sites, groupes d'internautes balisent déjà les territoires d'une nouvelle convivialité, étrangère aux hiérarchies du palais. D'autres géographies dont les cartes font défaut et qui méritent une réflexion qui dépasse l'instant - certes fatidique, symbolique, encore que surestimé - du vote. *md*